

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE AXIS TRESORERIE SICAV  
ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2003**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS  
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2003**

En notre qualité de commissaire aux comptes de AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2003 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-03, tels qu'annexés au présent avis.

**AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI**

**Bilan arrêté au 30/09/03  
(exprimé en dinar tunisien)**

		<u>30/09/2003</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 391 340</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		274 611
Obligations et valeurs assimilées		1 116 729
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>220 050</b>
a- Placements monétaires	3.3	149 893
b- Disponibilités		70 157
<b>Autres actifs</b>		<b>1 946</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 613 336</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>Opérateurs créditeurs</b>		1 187
<b>Autres créditeurs divers</b>		148
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 335</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>Capital</b>	<b>3.5</b>	<b>1 611 224</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>777</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b - Sommes distribuables de l'exercice		777
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 612 001</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 613 336</b>

**Etat de résultat  
(exprimé en dinar tunisien)**

		du 01-07-03 au 30-09-03	du 01-01-03 au 30-09-03
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>	<b>10 457</b>	<b>10 457</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 457	10 457
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>3 141</b>	<b>3 141</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>13 598</b>	<b>13 598</b>
Charges de gestion des placements	3.6	-1 367	-1 367
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>12 231</b>	<b>12 231</b>
Autres charges	3.7	-10 592	-10 592
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 639</b>	<b>1 639</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-862	-862
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>777</b>	<b>777</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		862	862
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 021	2 021
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		1 839	1 839
Frais de négociation		0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>5 499</b>	<b>5 499</b>

**Etat de variation de l'actif net  
(exprimé en dinar tunisien)**

	du 01-07-03 au 30-09-03	du 01-01-03 au 30-09-03
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>5 499</b>	<b>5 499</b>
Résultat d'exploitation	1 639	1 639
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 021	2 021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 839	1 839
Frais de négociation		
<b><u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u></b>		
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a / Souscriptions</b>	<b>1 606 502</b>	<b>1 606 502</b>
Capital	1 605 600	1 605 600
Régularisation des sommes non distribuables	1 764	1 764
Régularisation des sommes distribuables	-862	-862
<b>b / Rachats</b>		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 612 001</b>	<b>1 612 001</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
en début de période	0	0
en fin de période	1 612 001	1 612 001
<b><u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>		
en début de période	0	0
en fin de période	16 056	16 056
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>100,399</b>	<b>100,399</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,75%</b>	<b>4,75%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-03**

*1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS*

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.03 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

*L'exercice 2003 constitue le premier exercice comptable de la SICAV et couvre la période allant du 01/01/03 au 31/12/03. La date effective d'ouverture au public est le 01/09/03.*

*2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES*

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

*2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

*2.2- Evaluation des placements*

*Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30.09.03 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.*

*Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.*

*2.3- Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement,

en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1- Note sur le portefeuille titres

**Le portefeuille-titres est composé au 30-09-03 d'actions SICAV, d'obligations et de bons du trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :**

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/03	% de l'actif net
Titres SICAV	2 582	272 590	274 611	17,04%
<b>SANADET SICAV (obligataire)</b>	<b>2 582</b>	<b>272 590</b>	<b>274 611</b>	<b>17,04%</b>
Emprunts d'Etat	946	950 806	965 176	59,87%
<b>BTA 8,25%</b>	<b>946</b>	<b>950 806</b>	<b>965 176</b>	<b>59,87%</b>
Emprunts de sociétés	1 500	150 000	151 553	9,40%
<b>GL 2003-1</b>	<b>1 500</b>	<b>150 000</b>	<b>151 553</b>	<b>9,40%</b>
<b>Total</b>		<b>1 373 396</b>	<b>1 391 340</b>	<b>86,32%</b>

#### 3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

**Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10 457 dinars pour la période du 01/07/03 au 30/09/03 et représentent le montant des intérêts courus au titre de la période du troisième trimestre 2003 sur les obligations de l'Etat et les obligations de société.**

Désignation	Période du 01-07-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 30-09-03
<b>Revenu des obligations de société</b>	<b>2 121</b>	<b>2 121</b>
<b>Revenu des obligations d'Etat</b>	<b>8 336</b>	<b>8 336</b>
<b>Total</b>	<b>10 457</b>	<b>10 457</b>

#### 3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/03 à 149 893 dinars et correspond à un placement en billets de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

#### 3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>150</b>	<b>150 000</b>	<b>149 893</b>	<b>9,30%</b>

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3 141 dinars pour la période du 01/07/03 au 30/09/03 et représentent le montant des intérêts courus et échus sur les placements monétaires de la SICAV.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-07-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 30-09-03
<b>Revenu des billets de trésorerie</b>	<b>1 812</b>	<b>1 812</b>
<b>Revenu compte bloqué</b>	<b>1 214</b>	<b>1 214</b>
<b>Revenu compte courant rémunéré</b>	<b>115</b>	<b>115</b>
<b>Total</b>	<b>3 141</b>	<b>3 141</b>

#### 3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 1 612 001 dinars et se détaille comme suit:

<b>Variation de la part Capital</b>	<b>1 611 224</b>
<b>Variation de la part Revenu</b>	<b>777</b>
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>1 612 001</b>

Les mouvements sur le capital au cours de la période du troisième trimestre 2003 se détaillent ainsi :

**Capital au 01/07/2003**

Montant:	0
Nombre de titres :	0
Nombre d'actionnaires :	0

**Souscriptions réalisées**

Montant:	1 605 600
Nombre de titres émis :	16 056
Nombre d'actionnaires nouveaux :	14

**Rachats effectués**

Montant:	0
Nombre de titres rachetés :	0
Nombre d'actionnaires sortant :	0

**Capital au 30/09/2003**

Montant:	1 605 600
Nombre de titres :	16 056
<i>Nombre d'actionnaires :</i>	14

**3.6- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AXIS TRESORERIE SICAV.

Au 30/09/03 le total de ces charges s'élève à 1 367 dinars et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	824
Rémunération du dépositaire	543
<b>Total</b>	<b>1 367</b>

**3.7- Note sur les autres charges**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Par ailleurs les frais de constitution de la SICAV ont été également présentés à ce niveau.

Au 30/09/03 le total des autres charges s'élève à 10 592 dinars et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Frais de constitution	10 444
Redevance CMF	115
Autres charges	33
<b>Total</b>	<b>10 592</b>